

plus à portée. Ce nombre fut bientôt accru au double par les détachemens de la Maison du Roi & les autres Corps qu'on y a fait marcher. On doit aussi compter la quantité de payfans qui sont accourus vers les Côtes & auxquels on a distribué des armes. Les habitans de la *Rochelle* & de *Rochefort*, sur-tout la jeunesse de ces deux Villes, ont marqué un courage & une résolution dont on ne pouvoit se promettre que les effets les plus avantageux. Il n'y a pas jusqu'aux sujets de la Religion Protestante qui se trouvent encore répandus dans le Pays d'*Aunis*, dans la *Saintonge* & dans les Provinces voisines, qui ne se soient mis en état de contribuer à la défense commune, par leur empressement à prendre les armes & à se joindre au reste des sujets du Pays. Tout ceci considéré par les Amiraux Anglois, & que ce seroit sacrifier leurs troupes inutilement que d'aller attaquer *Rochefort* ou la *Rochelle*, ils ont pris le parti de retourner avec leur formidable Flotte en *Angleterre*, sans faire aucune autre tentative sur les Côtes du Royaume. Ainsi la retraite, si l'on a dû en prendre, est par-tout dissipée. On n'en tient pas moins les Côtes garnies & les Ports pourvus de tout ce qui est nécessaire pour repousser l'ennemi s'il lui prenoit envie d'y reparoître; mais les troupes de la Maison du Roi qui sont marchées pour la défense de ces Côtes, n'étant point arrivées à leur destination par la prompte retraite des Anglois, elles ont eu ordre de retourner aux endroits d'où elles étoient parties.

II. Si toutes les Côtes de France sur l'*Océan* sont mises dans un état à se faire respecter de l'ennemi, il en est de même de celles de la

*Méditerranée.*